
Métallurgie (industries)

Corrèze

IDCC 1274

Convention collective du 30 septembre 1983

[Étendue par arrêté du 27 août 1984, JO 5 septembre 1984]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

